

SC

16

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

de l'AISNE

ARRONDISSEMENT

de LAON

CANTON

de CHAUNY

COMMUNE

de CHAUNY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 29 juin 2017

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 22 juin 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : .... **33**

Nombre de conseillers en exercice : ..... **33**

### **Etaient présents** :

Jean-Pierre LIEFHOOGE  
Catherine GAUDEFROY  
Alban DELFORGE  
Gwenaël NIHOARN  
Jean-Pierre CAZE  
Nabil AÏDI  
Michel KRIF  
Françoise LACAILLE  
Yves VALLERAND  
Régis LAPERSONNE  
Josiane GUFFROY  
Nazem YOUSSEF  
Marie-Annick BLITTE

Cécile GAVEL  
Catherine LEFEVRE  
Florence PLATEAUX  
Carole BARTHELEMY  
David TELATYNSKI  
Robert GERARD  
Martine JONET  
Brigitte FIAN  
Laurent WILLOCQ  
José BEAURAIN  
Francis HEREDIA  
Mario LIRUSSI  
Sylvia AGATI-RAGAZZINI

**Mandat de procuration** : Mme LEROY à Mme GAUDEFROY ; Mme VENNEMAN à M. LIEFHOOGE ; M. DEJOYE à M. KRIF ; Mme PHOYU à M. AÏDI ; Mme DEFRUIT à M. DELFORGE ; Mme REES à M. CAZE

**Secrétaire de séance** : M. VALLERAND

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale  
Mme FRANCOIS Isabelle, Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe  
Mme CHEVALIER Sylvie, Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe

Membres présents.....27  
Absents ayant donné mandat de procuration.....06  
Votants.....33

**Délibération 2017 - 128**

**16 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE - ANNEE 2016 –**

- a) Rapport du délégataire
- b) Rapport du maire sur la qualité et le prix de l'eau

En application des articles L 2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, et du décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

La commission consultative des services publics locaux, la commission des travaux et de l'urbanisme et la commission Finances-Numérique ont pris acte du rapport annuel du délégataire et ont émis un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, présenté par le maire, portant sur l'exercice 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions,

- prend acte du rapport annuel du délégataire,
- Emet un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, présenté par le maire, portant sur l'exercice 2016.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,  
Chauny, le 4/7/2017  
Par délégation du Maire,  
La Directrice Générale,



Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 4 juillet 2017



Le Maire,

Marcel LALONDE